

Plan Local d'Urbanisme
Hamel

Plan de zonage simple

PLU approuvé le :	03 avril 2023
Modification de droit commun approuvée le :	31 mars 2025

SAC Urbanisme : Aménagement & Urbanisme
Rue de la Calypso
85 Espace Neptune
62110 HEM-RENAUMONT

Tortequesne

Estrées

Arleux

Palluel

Ecourt-Saint-Quentin

Légende

- ★ Siège d'exploitation agricole
- Bâti n'apparaissant pas au cadastre
- ▣ Emplacement réservé
- Secteur faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation

Limites de zone :
UA : Zone urbaine mixte, correspondant au tissu ancien du village
UB : Zone urbaine mixte, correspondant aux extensions plus récentes
UBa : Zone urbaine consacrée à l'activité équestre et à ses équipements
1AU : Zone à urbaniser
A : Zone à vocation agricole
Aa : Zone agricole strictement protégée pour des raisons paysagères
N : Zone naturelle et forestière de protection stricte du marais et des espaces naturels
Nm : Zone naturelle correspondant aux secteurs du marais de la Bruyère et du marais de l'Orée du Bois
Ns : Zone naturelle correspondant au site de l'ancienne carrière

N°	Désignation emplacement réservé	Surface
1	Mise en oeuvre d'un filtre végétal, devant le bâtiment agricole	1720,96
2	Extension du cimetière et création d'un parking	1635,26
3	Réalisation d'un parking	681,90
4	Réalisation d'un parking	504,46
5	Réalisation d'un parking	674,92

La commune de Hamel est concernée par :
- Un risque d'inondation par remontée de nappe (débordements de nappe, inondations de cave)
- Un risque d'inondation par débordement de cours d'eau
- Une zone inondée constatée
- Un aléa de mouvement des argiles moyen à fort
- Un risque sismique (zone 2)
- Un risque lié aux engins de guerre
- La présence de zones humides et à dominante humide.